

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2021-19

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme SF du FACÉ 2020 (totalité, progr. ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme SF du FACÉ 2020 (sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 441 250 euros (HT), montant ramené à 410 000 euros (HT) par le Comité le 13 avril 2021.

M. le Président propose au Bureau d'affecter la totalité du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme SF du FACÉ, soit 410 000 euros (HT) aux 23 opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER006-1003	Allas-Champagne	Chez Glamin	12 900
ER006-1004	Allas-Champagne	Chez Pommereau	7 000
ER039-1003	Belluire	La Nougerade	49 700
ER066-1004	Brie-sous-Archiac	Chez Palisson	22 200
ER084-1008	Champagnolles	Salanzac	24 100
ER131-1010	Cozes	Rue du Moulin de Roumignac	12 100
ER134-1001	Crazannes	Rue des Pierrières	5 900
ER175-1006	Germignac	Beaulieu	3 900
ER183-1009	Grézac	Chez Pineau	10 200
ER211-1004	Loulay	Piscine	51 800
ER257-1004	Néré	L'Épinoux	15 800
ER323-1021	St-Denis-d'Oléron	Rue Saint Dominique	25 700
ER326-1002	St-Eugène	Chez Baudry	23 200
ER335-1003	St-Georges-des-Agoûts	Chez Laheux	17 100
ER403-1005	St-Simon-de-Bordes	La Gudelette	8 200
ER407-1023	Ste-Soulle	Traverse de Grolleau	14 000
ER410-1004	St-Thomas-de-Conac	Le Château de Conac	8 900
ER410-1006	St-Thomas-de-Conac	Les Tonnelles	17 700
ER410-1007	St-Thomas-de-Conac	Chez les Rois	12 000
ER410-1008	St-Thomas-de-Conac	Les Bouillants	3 800
ER428-1004	Sonnac	Le Liboreau	10 400
ER486-1006	La Brée-les-Bains	Avenue Georges Pompidou	11 700
ER486-1009	La Brée-les-Bains	Route du Moulin	41 700
Total			410 000



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*